



Le Vanuatu côté océan : La révolution bleue et les premières années de l'indépendance

Gilbert David



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/jso/6540>
DOI : 10.4000/jso.6540
ISSN : 1760-7256

Éditeur

Société des océanistes

Édition imprimée

Date de publication : 15 décembre 2011
Pagination : 353-366
ISBN : 978-2-85430-031-4
ISSN : 0300-953x

Référence électronique

Gilbert David, « Le Vanuatu côté océan : La révolution bleue et les premières années de l'indépendance », *Journal de la Société des Océanistes* [En ligne], 133 | 2e semestre 2011, mis en ligne le 31 décembre 2014, consulté le 01 mai 2019. URL : <http://journals.openedition.org/jso/6540> ; DOI : 10.4000/jso.6540

Ce document a été généré automatiquement le 1 mai 2019.

© Tous droits réservés

Le Vanuatu côté océan : La révolution bleue et les premières années de l'indépendance

Gilbert David

- 1 La décennie 2005-2014 marque une étape importante dans la mise en territoire des mers et des océans avec la possibilité pour certains États d'étendre leur zone économique exclusive (ZEE) au-delà des 200 milles marins fixés par la troisième convention des Nations unies sur le Droit de la mer (Tsameny et Blay, 1989). Si des preuves géologiques suffisantes peuvent être mises en avant, l'extension maximale peut aller jusqu'à 350 milles marins du trait de côte, offrant ainsi de nouvelles perspectives de développement aux petits territoires insulaires, notamment dans le domaine halieutique. Après avoir étudié l'économie de vingt-trois de ces territoires insulaires durant la période 1989-2002, un jeune chercheur mauricien montre que les exportations de poisson restent « une source vitale » de croissance économique pour les petits États insulaires (Jaunky, 2011). Bien que la situation des stocks halieutiques soit jugée préoccupante à l'échelle de la planète (Jennings et Kayser, 1998 ; Myers et Worm, 2003), les thonidés offrent encore des perspectives intéressantes de capture, notamment dans le Pacifique insulaire (Gillet *et al.*, 2001). Toutefois, il est peu probable que cette extension de la ZEE entraîne une dynamique analogue à celle suscitée par la création de ces espaces qui ont permis à certains archipels de multiplier leur espace économique par un facteur supérieur à mille. Ainsi Tuvalu, dont la superficie terrestre n'est que de 26 km², s'est vu doté d'un territoire maritime de 900 000 km² (David, 2008). Dans ce contexte, l'océan est devenu la nouvelle frontière des États océaniques et la plupart d'entre eux se sont lancés durant la décennie 1980-1990 dans une véritable révolution bleue, à l'instar de « la révolution verte » qui a transformé l'agriculture du Mexique ou de l'Inde avec l'adoption d'espèces sélectionnées et de nouvelles pratiques culturelles, puisqu'il s'agissait de mettre en exploitation un nouvel espace économique à l'aide de technologies nouvelles offrant des rendements sans commune mesure avec les pratiques halieutiques traditionnelles. La Commission du Pacifique Sud (CPS) – aujourd'hui Communauté du Pacifique – et l'agence des pêches du

Forum du Pacifique Sud ont joué un rôle prépondérant dans la mise en œuvre de cette révolution bleue à l'échelle régionale en fournissant un appui scientifique et technique à leurs pays membres désirant se lancer dans l'aventure.

- 2 Au Vanuatu, cette révolution bleue a suscité des espoirs d'autant plus importants que l'économie agricole héritée du condominium des Nouvelles-Hébrides présentait de graves faiblesses structurelles (Weightman, 1989 ; David, 1994, 1997) et que l'accession à l'indépendance s'était accompagnée de troubles politiques à Santo, Tanna et Mallicolo qui ont fait vaciller l'économie du pays (Bonnemaison, 1986, 1987). De 1979 à 1980, les exportations ont chuté de 30 % tandis que le PIB tombait de 80 à 64 millions de dollars. Dans ce contexte, l'instauration d'une zone économique exclusive de 680 000 km² permettait de disposer d'un nouvel espace économique, 137 fois plus grand que l'ensemble des terres cultivables (4 970 km²) du pays et 450 fois plus étendu que les 1 490 km² en culture (Quantin, 1982). Mais disposer d'un vaste territoire halieutique constituait-il une condition nécessaire et suffisante au succès d'un développement halieutique « tous azimuts » ? Telle est la question qui structure le présent article. Seront successivement évoquées l'exploitation des ressources hauturières et la pêche artisanale. Les principales composantes de la révolution bleue seront décrites, les logiques ayant conduit à leurs mises en place seront analysées et un bilan sera dressé des résultats obtenus au regard des moyens mis en œuvre. Le propos repose à la fois sur l'analyse des politiques publiques du Vanuatu, telles qu'elles ont pu être exprimées dans les différents documents du Service des pêches et dans les deux plans de développement (1982-1986 et 1987-1991) qui se sont succédé durant « l'ère Lini » (NPO, 1982 ; NPSO, 1984, 1991) et sur l'observation participante. En effet, de 1989 à 1991, j'ai occupé le poste de responsable de l'équipe de recherche du service des pêches de Port-Vila, après avoir étroitement travaillé avec ce service lors d'un premier séjour au Vanuatu, de 1984 à 1986, dans le cadre de l'ORSTOM (aujourd'hui l'IRD).

Structuration de la pêche à la veille de l'indépendance

- 3 Le Pacifique intertropical constitue la plus vaste des zones de pêche au thon de la planète. Au milieu des années 1980, les débarquements s'élevaient à 631 000 t (Kearney, 1989) dont 84 % se composaient de bonites (*Katsuwonus pelamis*), l'espèce la plus abondante, et de thons jaunes (*Thunnus albacares*), principalement capturés en surface à la canne et à la senne tournante. Le germon (*Thunnus alalunga*) – également appelé albacore dans l'Atlantique – et le thon obèse ou patudo (*Thunnus obesus*) formaient les 16 % restants. Les germons, les thons obèses et les gros thons jaunes se pêchaient en profondeur à l'aide de palangres dépassant fréquemment la centaine de kilomètres de long. Jusqu'à la mise en place des premières ZEE, la pêche était exclusivement pratiquée par des flottes étrangères – japonaise, taïwanaise, coréenne en Océanie et américaines dans le Pacifique oriental (Cillaurren, 1991).
- 4 Depuis l'ouverture en 1957 à Mallicolo dans l'île de Santo d'une base de transbordement pour les palangriers asiatiques – la *South Pacific Fishing Company* (SPFC), les Nouvelles-Hébrides étaient un acteur majeur de la pêche au thon dans la région où seules trois autres bases thonières existaient. La plus ancienne, créée en 1954, était située à Pago-Pago aux Samoa américaines. C'était aussi la plus vaste car la principale conserverie du Pacifique Sud lui était adossée. La plus récente, la *Salomon-Taiyo Co.*, a débuté ses activités

à Honiara en 1972, neuf ans après l'ouverture de la *Pacific Fishing Co.* à Fidji et quinze ans après celle de la base de Pallicolo.

- 5 La majorité des capitaux de la spfc appartenait au groupe japonais Mitsui qui a fondé la société en 1957 dans le cadre d'un joint venture avec un autre partenaire japonais (la *Taiheyo Suisan Daisha*), une société américaine (la *Washington Fish and Oyster Company*) et une entreprise locale : la société Donald Gubbay (Doumenge, 1966 ; Samples, 1987). La spfc était dotée d'un entrepôt frigorifique de 4 000 m³ qui permettait de stocker la production de la cinquantaine de palangriers taiwanais opérant à partir de Pallicolo avant de l'expédier par cargo frigorifique vers les conserveries des États-Unis (dont Pago Pago) et, dans une moindre mesure, du Japon. Dotés chacun d'une palangre de 120 km de long munie de 2 500 hameçons et posée entre 50 et 120 m de profondeur, ces navires pouvaient capturer à chaque marée 80 à 90 t de thons, majoritairement des germons d'une taille moyenne de 18 kg (Bour et Galenon, 1979). La saison de pêche se composait de trois à quatre marées de deux à quatre mois chacune. Sur les deux années 1978-1979, 16 955 t de thons congelés ont ainsi été exportées des Nouvelles-Hébrides pour une valeur équivalente à 18,2 millions de dollars, ce qui plaçait la pêche comme second secteur exportateur du pays, derrière l'agriculture (pour le coprah).
- 6 Comparée à la pêche hauturière, la pêche artisanale était balbutiante ; elle était le fait de quelques colons qui vendaient occasionnellement leurs captures, majoritairement effectuées dans un but récréatif. Quant à la pêche villageoise, dite traditionnelle, elle était très peu connue des pouvoirs publics qui considéraient néanmoins qu'elle jouait un rôle insignifiant dans l'économie nationale, en raison de son caractère essentiellement vivrier et la taille réduite des habitats coralliens qui abritaient l'essentiel des espèces cibles.

L'or bleu de la ZEE

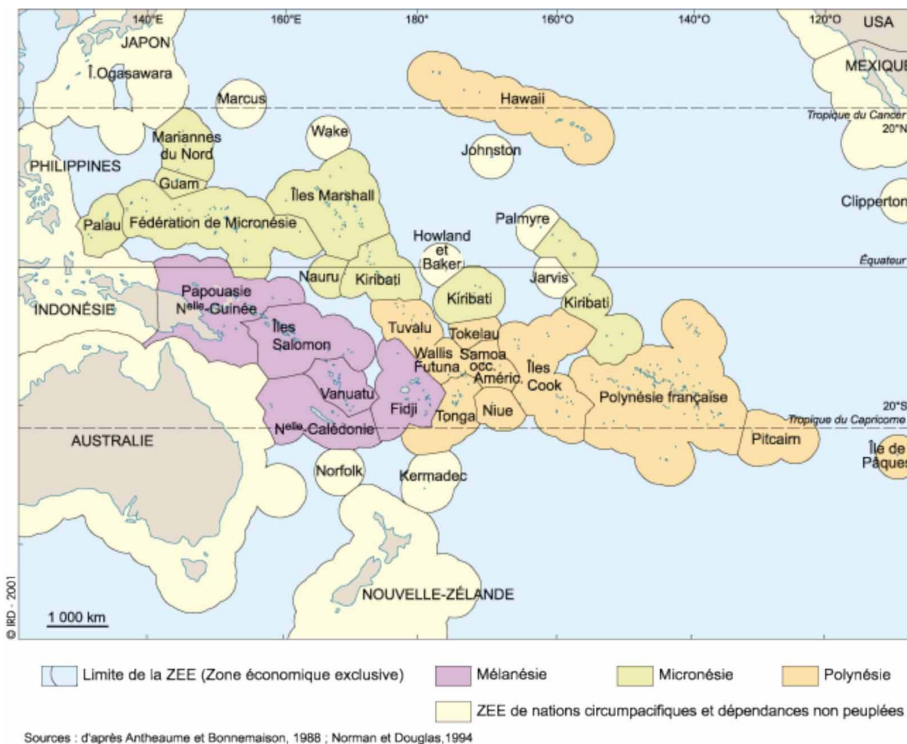
La politique de développement de la pêche hauturière

- 7 Comme pour tous les petits États insulaires de l'Océanie, la troisième convention sur le Droit de la mer qui s'est achevée en 1982 s'est avérée une formidable opportunité pour le Vanuatu (Rieppen et Kenneth, 1989). Instaurant une zone économique exclusive de 200 milles marins autour des terres émergées, elle a révélé un nouvel espace économique, 56 fois plus étendu que la superficie terrestre, jusqu'alors l'unique espace économique mis en valeur. Par la loi n° 23 de 1981, les autorités du Vanuatu ont étendu leur souveraineté à cette vaste zone maritime de 680 000 km² ; restait à la mettre en valeur. Deux solutions s'offraient au gouvernement : soit nationaliser en partie la SPFC afin de profiter de ses dividendes et laisser les navires taiwanais opérant à partir de Pallicolo exploiter la ZEE du Vanuatu, soit développer une flotte nationale.
- 8 Pour Walter Lini qui prônait le socialisme mélanésien (Huffer, 1993 ; David, 1997 ; Tabani, 2002), il n'était pas envisageable que la jeune république du Vanuatu reste à l'écart de la SPFC, la principale société exportatrice du pays après l'arrêt des activités de l'huilerie de Santo et de la mine de manganèse de Forari, d'autant que l'année 1980 avait été exceptionnelle : les exportations de thon s'élevaient à 8 407 t pour une valeur de 10,64 millions de dollars. En 1981, le gouvernement du Vanuatu est donc entré dans le capital de la SPFC à hauteur de 9 %, 76 % des parts restant la propriété de la Mitsui. Parallèlement à cette prise de participation, le recrutement de Ni-vanuatu a été favorisé.

Déjà, en octobre 1963, Doumenge notait que 55 d'entre eux étaient employés à Pallicolo pour les opérations à terre (Doumenge, 1966). En 1985, ils représentaient la totalité du personnel à terre et de 10 à 30 % du personnel embarqué.

- 9 Dans les premières années de la SPFC, les thoniers opérant de Pallicolo pêchaient librement dans les eaux internationales. De novembre à mai, la zone prospectée s'étendait de l'Équateur au 25° parallèle. D'août à octobre, les navires descendaient plus au sud dans la mer de Tasman jusqu'au 40° parallèle. La mise en place des ZEE s'est révélée une terrible contrainte pour la flotte taïwanaise qui s'est vue amputée d'une grande partie de sa zone de pêche, la plupart des pays de la région ayant préféré ouvrir une représentation diplomatique à Pékin plutôt qu'à Taïpeh. Sans pouvoir accéder aux ZEE de la Nouvelle-Calédonie et de l'Australie, les 57 palangriers devaient se contenter de la ZEE du Vanuatu et des eaux internationales du Pacifique Ouest (carte 1). Cet espace était bien trop limité pour la viabilité économique de la flottille taïwanaise dont une partie a dû se déplacer vers des lieux plus propices. Ainsi, en 1982, seuls 23 palangriers continuaient à opérer à partir de Pallicolo et la production s'effondrait à 3 886 t, moins de la moitié des quantités pêchées en 1980. Ces départs ont conduit le gouvernement du Vanuatu à renforcer sa position dans la gouvernance de la SPFC, et à exiger l'embauche d'un nombre accru de nationaux dans les opérations à la mer, de manière à accroître le nombre de marins formés à la pêche dans l'éventualité d'un remplacement de la flotte taïwanaise par une flotte battant pavillon du Vanuatu. De manière concomitante, il a été demandé au service des pêches et à l'ORSTOM d'effectuer un inventaire des ressources thonières de surface (bonites et thons jaunes) disponibles dans l'archipel et les eaux entourant Matthew et Hunter ont été intégrées à la ZEE.

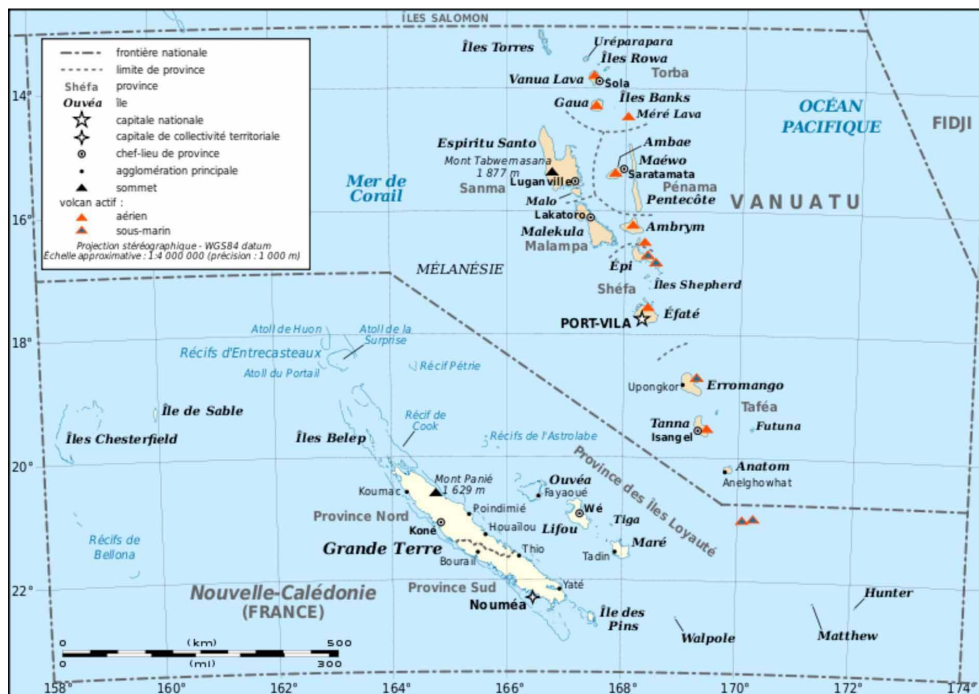
Carte 1. – Les ZEE du Vanuatu et de la Nouvelle-Calédonie dans l'ensemble Pacifique



(in Cillaurren *et al.*, 2001)

- 10 D'une superficie totale de 1,3 km², ces deux îlots étaient considérés jusqu'en 1964 comme partie de la Nouvelle-Calédonie, la France en ayant pris officiellement possession en 1929. En 1965, le gouvernement britannique a demandé à ce qu'ils soient rattachés aux Nouvelles-Hébrides puisqu'ils se situent dans le prolongement de l'arc insulaire dit « des Nouvelles-Hébrides » (Jouannic *et al.*, 1982). Contestant cette initiative, la France a organisé en 1975 la pose d'une plaque commémorative marquant sa souveraineté. Cette action a suffi pour que les eaux entourant Matthew et Hunter (190 000 km²) soient versées dans la ZEE de la Nouvelle-Calédonie (carte 2) que la France a fait reconnaître le 3 février 1978 (Smith, 1986). Intégrer cet espace maritime dans la ZEE du Vanuatu exigeait au préalable que la « petite fourmille qui pince » (Huffer, 1993) fasse reconnaître sa souveraineté sur ces deux îlots. Dès l'accès à l'indépendance, le gouvernement de Walter Lini n'a cessé de revendiquer le caractère ni-vanuatu de Matthew et Hunter, à la fois pour des raisons géologiques et des raisons historiques : ces îlots étaient supposés avoir été visités à plusieurs reprises à l'époque précoloniale par des pirogues d'Anatom, l'île la plus méridionale du Vanuatu, à laquelle ils étaient donc rattachés coutumièrement. En 1982, l'annexion des Malouines par la marine argentine allait retenir toute l'attention de Walter Lini qui décidait de s'en inspirer. En mars 1983, le patrouilleur national, le *Tukoro*, débarquait des coutumiers de l'île d'Anatom qui déposaient des feuilles entrecroisées de Cycas, réaffirmant ainsi leur propriété coutumière sur Leka (Matthew) et Umaenupne (Hunter), tandis que les marins hissaient les couleurs après avoir déboulonné la plaque commémorative de la France. Par ce geste, le Vanuatu portait sa ZEE à 870 000 km² (plus de 71 fois la superficie des terres émergées du pays) et intégrait à son espace halieutique près de 200 000 km² d'eaux réputées poissonneuses, notamment en germon, cibles de la flotte de Pallicolo. Un timbre était immédiatement émis pour commémorer l'événement sur la scène nationale comme dans l'arène internationale. Le gouvernement français n'est pas resté insensible à cette « prise de possession ». En juillet 1983, il a dépêché à Matthew et Hunter un détachement militaire pour célébrer le 14 juillet et réaffirmer sa souveraineté sur ces deux îlots comme l'appartenance des eaux qui les entourent à la ZEE de la Nouvelle-Calédonie. Depuis chaque protagoniste campe sur ses positions.

Carte 2. – Situation des îlots Matthew et Hunter dans la ZEE de Nouvelle-Calédonie



(source Wikipédia)

- 11 Pour le jeune État insulaire que formait le Vanuatu, l'exploitation de ses eaux du large posait des problèmes d'échelle difficilement surmontables au regard de l'équipement des pêcheurs océaniques et de leurs compétences halieutiques qui relevaient encore du cadre de production vivrier. Se conjuguèrent ainsi trois contraintes majeures : l'éloignement des zones de pêche, la superficie de ces zones, sans commune mesure avec la taille réduite des terres insulaires auxquelles elles sont juridiquement rattachées, la mobilité des grands migrateurs pélagiques qui y vivent, cette mobilité se traduisant à l'échelle d'une ZEE par des fluctuations saisonnières d'abondance très marquées. L'inventaire des ressources thonières de surface entrepris par l'ORSTOM visait justement à préciser ces abondances. Il s'est fait sous la forme de campagnes de radiométrie aérienne qui ont montré l'existence occasionnelle de fronts thermiques favorables à la concentration des mottes de thon (Petit et Henin, 1982). Toutefois, l'existence d'une ressource n'était qu'un des éléments du processus de développement halieutique. Les conditions difficiles régissant l'exploitation des grands pélagiques au large appelaient la création d'une véritable flottille hauturière composée de navires disposant de plusieurs jours d'autonomie en mer et la mise en place à terre des infrastructures qui lui sont habituellement associées : quais, installations de carénage, conserverie ou chambre froide si la production est exportée sans transformation. Le coût de construction de tels équipements était hors de portée du budget du Vanuatu ; l'unique solution pour accompagner le développement d'une flotte nationale était donc d'opérer à partir de Pallicolo afin de profiter des facilités portuaires de la SPFC. Les dimensions réduites du marché de consommation local, à l'image de la taille des populations océaniques et de leur faible pouvoir d'achat, constituaient une seconde contrainte très puissante. Tout développement de la pêche hauturière ne pouvait donc être orienté que vers l'approvisionnement des marchés d'exportation, ce qui impliquait de pouvoir accéder au

marché international et une obligation de rentabilité, indissociable d'économies d'échelles concernant la taille des navires, celle des infrastructures à terre et les dimensions de la flotte. Le fonctionnement d'une unité industrielle de transformation du poisson, qu'il s'agisse d'une conserverie ou d'une base de transbordement comme Pallicolo nécessitait en effet des débarquements importants et réguliers, que seule pouvait fournir une flottille moderne de plusieurs unités, capable de suivre les migrations des pélagiques au-delà de la ZEE qu'elle exploite habituellement. À titre d'exemple, dans le cas de la Papouasie Nouvelle-Guinée, Kearney (1979) estimait le seuil de visibilité économique d'une conserverie à un approvisionnement annuel de 8 000 t de bonites, ce qui correspondait alors à l'activité d'au minimum dix canneurs de 300 t, soit un investissement total de 20 millions de dollars pour un coût d'exploitation annuel du même ordre, chaque canneur nécessitant plus de 20 t de petits pélagiques servant d'appâts vivants. Au Vanuatu, les variabilités saisonnières d'abondance de cette ressource, absente des eaux côtières durant l'hiver austral (Grandperrin *et al.*, 1982), limitent grandement l'intérêt de construire une flottille nationale de canneurs. L'achat d'un sennear a alors été envisagé mais son coût était prohibitif. En 1977, un navire de 1 100 t coûtait 11 millions de dollars, le coût d'exploitation annuel revenant à 3 millions de dollars, somme totalement hors de portée d'un petit État insulaire comme le Vanuatu au PIB très réduit.

Illusions perdues

- 12 Malgré les efforts déployés par les bateaux taiwanais pour enrayer le déclin de la production, la SPFC a dû cesser toute activité en mai 1986. Les cadres japonais ont regagné leur pays et la flotte de palangriers formosans qu'elle avait affrétée s'est redéployée vers Pago-pago, aux Samoa américaines. Ce port présentait en effet des conditions nettement plus favorables aux activités d'une flotte palangrière : un carburant nettement moins cher, des eaux internationales de vastes dimensions à proximité, une conserverie de thons – la plus vaste d'Océanie – qui permettait de transformer l'intégralité de la production sur les lieux mêmes du débarquement. Peu de temps après la cessation des activités de la base de Pallicolo, la totalité des installations de la SPFC est passée sous le contrôle du gouvernement du Vanuatu mais jamais le site n'a retrouvé d'activité. Faute de pouvoir bâtir une flotte nationale, les autorités de Port-Vila ont essayé d'attirer des sennears étrangers, notamment américains, le Vanuatu se présentant en tant que pays ACP comme une porte sur le marché européen, plus rémunérateur que le marché mondial. Mais aucune des solutions envisagées pour relancer la base thonière n'a abouti, bien que les pouvoirs publics aient supprimé les taxes à l'exportation et se soient engagés à livrer du carburant détaxé aux navires déchargeant à Pallicolo. Très vite, les installations portuaires se sont dégradées. Face à cette situation, le gouvernement de Walter Lini a perdu toute velléité de mettre en place une stratégie nationale de développement de la pêche hauturière et a préféré négocier des licences de pêche à des navires étrangers, via la SPFC.
- 13 Le principal accord bilatéral a été signé en 1989 avec l'entreprise taiwanaise KPA (*Kaohsiung Fishermen's Association*). Il stipule que l'accès de la ZEE du Vanuatu est libre pour tout navire formosan contre une licence annuelle de 5 000 \$ par unité. Cet accord est toujours en vigueur mais il est très peu profitable pour le pays, compte tenu de la somme modique des licences. De dix à quarante navires taiwanais opèrent chaque année dans la

ZEE du Vanuatu ce qui procure un revenu de 50 000 à 180 000 \$. L'unique contrepartie positive réside dans le salaire des marins ni-vanuatu embarqués sur les thoniers taiwanais (en 1989, leur nombre était de 314) qui génèrent dans le pays des rentrées financières supérieures aux licences de pêche.

- 14 Après l'accord avec la KPA, le gouvernement du Vanuatu a cherché à accroître le nombre de pays exploitant sa ZEE. Des licences de pêche ont ainsi été accordées à des palangriers coréens et chinois, ces derniers opérant à partir de Suva sous pavillon fidjien. L'espace halieutique concerné par ces traités bilatéraux est celui de la ZEE élargie, incluant Matthew et Hunter. En novembre 2004, le patrouilleur *La Moqueuse* a arraisonné dans cette zone le palangrier chinois *Jin Chin I* immatriculé à Fidji. Pour les autorités françaises, ce navire pêchait illégalement dans la ZEE néo-calédonienne, pour les gouvernements de Fidji et du Vanuatu, la Marine française s'est livrée à un acte de piraterie envers un thonier pêchant en toute légalité. Pour éviter que cette arrestation ne se transforme en incident diplomatique majeur, aucune poursuite judiciaire n'a été entreprise à l'encontre du capitaine et de l'armateur du navire qui a pu reprendre sa route après quelques jours passés à Nouméa. En mai 2007, la tension est montée d'un cran quand la France a décidé de soumettre à l'ONU une demande d'extension de la ZEE de la Nouvelle-Calédonie de 200 à 350 milles en s'appuyant sur les îlots périphériques de son territoire, dont Matthew et Hunter. Le gouvernement du Vanuatu a aussitôt protesté auprès de la commission de l'ONU pour l'extension des ZEE et auprès du président Sarkozy, nouvellement élu. En signe d'apaisement, la France a décidé de surseoir provisoirement à cette demande d'extension. Mais l'agitation diplomatique autour de Matthew et Hunter a gagné en complexité avec l'entrée de nouveaux acteurs : le sénat coutumier de Nouvelle-Calédonie et le Conseil national des chefs du Vanuatu, le Malfatumaauri. Ainsi, en juillet 2009, après avoir célébré les liens traditionnels entre l'archipel des Loyauté et les îles du sud du Vanuatu, ceux-ci ont légitimé par leur présence l'accord dit de *Kéamu*, signé en juillet 2009 à Tanna entre Edward Natapei, Premier ministre du Vanuatu, et Victor Tutugoro, porte parole du FLNKS qui reconnaît la souveraineté du Vanuatu sur Leka (Matthew) et Umaenupne (Hunter).
- 15 Cet accord n'a aucune valeur juridique, le FLNKS n'ayant aucun mandat pour représenter l'État français ou le gouvernement de Nouvelle-Calédonie lors de cette réunion, mais il traduit un début de consensus océanien sur cette épineuse question, malgré les vives critiques dont il a fait l'objet de la part du sénateur Simon Loueckhote, originaire d'Ouvéa. Cet esprit de consensus animait également Moana Carcasses, ministre de l'Intérieur du Vanuatu, lors de sa visite à Nouméa en janvier 2010 quand il a proposé (à titre personnel) que Matthew et Hunter deviennent un condominium entre la France et le Vanuatu afin de gérer conjointement cette partie de leur ZEE⁰. Cette proposition a déchaîné les critiques de l'opposition à Port-Vila, d'autant que l'anniversaire des trente ans d'indépendance constitue un moment idéal pour fustiger la France, le pays colonisateur contre lequel s'est faite l'indépendance. Le *Vanuatu Maritime Zone Act* n° 6, entériné par le parlement en juin 2010, stipule d'ailleurs que les îlots Matthew et Hunter et leur espace maritime sont partie intégrante du pays et de sa ZEE. Ce document a ensuite été déposé auprès de l'ONU qui l'a publié le 1^{er} octobre 2010 dans le cadre de l'information légale relevant de la convention des Nations unies sur le droit de la mer (United Nations, 2010). Le 29 décembre 2010, en arraisonnant au nord de Matthew un navire chinois armé par la nouvelle compagnie *Vanuatu Tuna Fishing Company*, le gouvernement français a montré qu'il ne reconnaissait en aucun cas ce document et, en

avril 2011, l'ambassade de France à Port-Vila a fait part au gouvernement du Vanuatu de son inquiétude vis-à-vis du non respect par les navires de pêche opérant à partir de Port-Vila de sa ZEE autour de Matthew et Hunter et des graves conséquences que cette activité illégale pourrait avoir sur les relations entre la France et le Vanuatu (Anonyme, 2011a ; Kaltonga, 2011). Le ton n'est donc pas à l'apaisement et cette tension entre Paris et Port-Vila à propos de Matthew et Hunter peut être considérée comme l'héritage le plus conséquent de la politique menée par les gouvernements successifs de Walter Lini dans le domaine de la pêche hauturière.

- 16 En effet, l'exploitation directe de ses eaux s'étant avérée techniquement et financièrement impossible, et l'exploitation indirecte via les licences de pêche étant peu rémunératrice, le gouvernement du Vanuatu s'est tourné vers d'autres sources de revenus en matière de pêche thonière.
- 17 La première d'entre elles s'est imposée quand le traité entre les États membres du Forum du Pacifique et le gouvernement des États-Unis d'Amérique permettant aux senneurs américains d'exploiter les eaux du Pacifique occidental et du Pacifique central est entré en vigueur en 1987. Selon ce traité, 4 à 5 % de la valeur des captures sont reversés à l'agence des Pêches du Forum (FFA), basée à Honiara, qui redistribue 85 % de cet argent aux pays dans lesquelles les prises ont eu lieu, au prorata des tonnages capturés, les 15 % restants étant partagés à part égale entre tous les États membres du Forum selon la même quote-part (Aqorau et Bergin, 1997). Il est fréquent que les revenus générés par cet accord multilatéral avec les États-Unis sous l'égide de la FFA soient supérieurs à ceux issus de l'accord bilatéral avec Taiwan. Ainsi, en 1989, les quatorze thoniers taïwanais opérant dans les eaux du Vanuatu n'ont rapporté que 70 000 \$ dans les caisses de l'État, moitié moins que les 148 450 \$ provenant de la FFA.
- 18 La seconde source de revenus vient du pavillon de complaisance que représente le Vanuatu pour nombre de thoniers américains. En 2003, 51 palangriers et 14 senneurs arboraient ce pavillon sans qu'aucun d'entre eux ne pêche dans les eaux du Vanuatu (Naviti, 2003). En 2009, le nouveau plan de gestion thonière du Vanuatu fixe à 5 000 \$ par navire et par an la redevance minimale (Anonyme, 2009). Cette somme est à mettre en parallèle avec la dégradation de l'image du Vanuatu sur la scène internationale lorsque ces navires sont soupçonnés de braconnage dans les autres ZEE et capturent de nombreux dauphins en prises accessoires ; par ailleurs, la valeur des débarquements de ces navires battant pavillon de complaisance du Vanuatu pour la période 1989-2002 correspond à environ 17 % du PNB du pays.
- 19 La troisième source de revenus devrait être tirée de l'ouverture en 2012 dans la baie de Mélé à proximité de l'aéroport de Port-Vila d'une base de transbordement de thoniers chinois associée à une conserverie. Ainsi, par un paradoxe de l'histoire, près de vingt-cinq ans après la fermeture de la base de Pallicolo, le pari qu'avait fait Walter Lini de refaire du Vanuatu un pays qui compte en matière de pêche thonière dans la région pourrait être gagné. Mais il ne s'agit plus de navires taïwanais mais de navire chinois et ce n'est plus Santo qui profite de cette activité mais Efaté^o.

La révolution bleue de la pêche artisanale

La politique de développement de la pêche côtière

- 20 Lorsque le Vanuatu est devenu indépendant, les connaissances scientifiques sur les tombants récifaux de 50 à 500 m de fond et les ressources halieutiques qu'ils abritaient étaient très fragmentaires. Elles se limitaient aux résultats de quelques pêches expérimentales effectuées par les maîtres pêcheurs de la Commission du Pacifique Sud à la fin des années 1970. Aussi, le gouvernement de Walter Lini a-t-il demandé à son jeune service des pêches et à l'ORSTOM, partenaire de ce dernier, de tout mettre en œuvre pour estimer les ressources exploitables de ces milieux. Les premiers travaux ont montré que ces ressources étaient abondantes et se composaient d'étélidés (vivaneaux), de lutjanidés (perches), de serranidés (loches ou mérours), de léthrinidés et pentapodidés (brêmes et bossus) (Brouard et Grandperrin, 1984). Ces poissons démersaux présentent pour le consommateur l'avantage d'être exempts d'ichtyosarcotoxisme (Laurent *et al.*, 1993), ce qui les distingue des poissons vivant sur les cinquante premiers mètres du tombant. Ce potentiel a conduit le gouvernement du Vanuatu à lancer en 1982 un ambitieux programme de développement de la pêche artisanale au niveau des villages, le VFDP (*Village Fisheries Development Programme*), centré sur la capture de ces espèces profondes et sur l'exploitation des poissons pélagiques vivant en surface : bonites, thons jaunes et dorades coryphènes.
- 21 En effet, si ces ressources semblaient trop peu abondantes pour assurer l'exploitation rentable d'un senneur, les campagnes de prospection aérienne réalisées par l'ORSTOM montraient qu'elles l'étaient suffisamment pour permettre la viabilité économique de quelques unités de pêche artisanale opérant à la traîne sur ces stocks. Afin de réduire au maximum les temps de recherche infructueux des bancs et les coûts de carburant associés, le VFDP a décidé d'aider les pêcheurs en mouillant des dispositifs de concentration de poisson (DCP)⁰, radeaux de bois de 1 à 2 m² flottant en surface, ancrés sur des profondeurs de 800 à 1 100 m et supposés agréger les thonidés et les dorades coryphènes (Cillaurren, 1990a). Parallèlement, il a été demandé à l'ORSTOM d'entreprendre des recherches sur l'efficacité de ces radeaux, leur rentabilité et le comportement des poissons agrégés (Cillaurren, 1987). Il a ainsi été montré que la rentabilité d'une pêcherie exploitant un DCP dépend étroitement du positionnement du radeau, notamment des temps de trajet pour y accéder, mais aussi de sa solidité, les zones de passage de thons qui sont les sites les plus propices à l'implantation de DCP étant toujours très exposées aux vents et aux courants (Cillaurren, 1990b). De 1982 à 1984, quinze DCP ont été installés ; au 31 décembre 1984, seuls dix d'entre eux étaient encore en activité, les cinq autres ayant été détruits par des tempêtes.
- 22 D'une durée initiale de trois ans, le VFDP prévoyait la mise en place de vingt-cinq groupements commerciaux de pêcheurs (devant le succès du projet, ce nombre a rapidement été porté à quarante) auxquels une assistance technique et financière était assurée tant pour l'acquisition du matériel que pour l'apprentissage de son maniement et de son entretien. Le FED (Fonds européen de développement) et le Canada ont été les principaux financeurs de ce programme d'un montant total de 138 millions de dollars⁰ (Crossland, 1984a). Chaque groupement de pêcheurs s'est vu attribuer un équipement complet, d'une valeur de 8 000 à 10 000 \$⁰ dont 51 % correspondaient à une subvention du

FED, 42 % à un prêt de la Banque de Développement du Vanuatu (taux annuel de 4 % remboursable en trois ans), les 7 % restant étant à la charge des pêcheurs, soit 600 à 700 \$, somme correspondant au budget annuel moyen des ménages ruraux du pays (Marshall, 1986 ; David, 1988). Au début du VFDP, chaque groupement de pêche artisanale se composait d'une dizaine de personnes, dont un secrétaire et un trésorier, responsable de l'exercice financier, deux capitaines de pêche et deux équipages⁰ se relayant, les uns étant en pêche tandis que les autres vauquaient à leur travail quotidien au jardin vivrier ou dans les plantations de cocotiers. À partir des années 1985, l'effectif s'est réduit à un unique équipage, le capitaine de pêche se chargeant lui-même de toutes les tâches administratives.

23 Bien qu'entièrement consacré à la pêche artisanale, le VFDP constitue également une « révolution bleue » à part entière tant ce programme a introduit d'innovations dans le milieu de la pêche au Vanuatu :

1. les ressources cibles, encore vierges de toute exploitation pour les espèces démersales ou très peu exploitées pour les espèces pélagiques, trop rapides pour être capturées par les pirogues traditionnelles ;
2. les profondeurs de capture, de 100 à 500 m, les tranches d'eaux habituellement prospectées restant au dessus de l'isobathe 50 m ;
3. les zones de pêche qui se situaient bien au-delà du rayon d'action des pirogues monoxydes traditionnelles propulsées à la pagaie ;
4. le caractère motorisé des embarcations, jusqu'alors les moteurs étaient réservés aux colons pratiquant la pêche de loisir et les pirogues à voile, les seules pouvant s'éloigner quelque peu de la côte, étaient déjà très rares au moment de l'indépendance ;
5. les engins de pêche, le moulinet à main lui aussi était l'apanage des pêcheurs plaisanciers, comme l'étaient les palangrottes mises en œuvre pour la capture des espèces démersales profondes ou les lignes de traîne ;
6. le recours au froid pour conserver les prises ;
7. l'objectif commercial de la production, la pêche étant une activité quasi vivrière dans la majorité des villages ;
8. le salariat qui régissait les relations entre le capitaine et son équipage, dans un monde où la monétarisation du travail était encore peu courante, l'essentiel de la production de coprah, principale source de devises des îles, se faisant dans un cadre familial ;
9. la nécessité de tenir une comptabilité, de rembourser ses dettes, ce qui obligeait parfois à sortir en pêche, même lorsque les conditions de travail à la mer étaient mauvaises ou que le pêcheur n'en avait pas envie.

24 Afin d'écouler la production des groupements de pêcheurs, deux poissonneries disposant d'une capacité importante de stockage en chambre froide ont été créées en 1983 par le gouvernement à Port-Vila et à Luganville, les deux centres urbains du pays (Crossland, 1984b). En 1983, 1984 et 1985, une moyenne annuelle de 31,6 t de produits de la pêche a été vendue à l'étalage de la poissonnerie de Port-Vila, soit 30 % de l'ensemble de la production halieutique des groupements villageois (David, 1991), le reste des prises étant directement vendu dans les villages abritant les pêcheurs ou les localités voisines. Le VFDP devait s'achever fin 1985, mais devant l'afflux de candidats pour la création de nouveaux groupements de pêche, il a été décidé de le prolonger le programme jusqu'à la mi-1989, date à laquelle une nouvelle structure appelée *Extension Services* a été mise en place.

Bilan de la politique de développement de la pêche côtière

- 25 Quatre objectifs ont été assignés par le gouvernement aux services techniques chargés de mettre en œuvre la politique des pêches (Crossland, 1984a) :
1. l'amélioration du régime alimentaire des populations rurales et urbaines du pays ;
 2. la réduction des importations de poisson en conserve ;
 3. le développement de l'économie monétaire dans les communautés villageoises,
 4. la création d'emplois et la réduction de l'exode rural vers Port-Vila.

Tableau 1. – Évolution de la production halieutique supportée par le VFDP

Années de production	1983	1984	1985	1986	1987	1988
Nombre de groupements de pêche	11	23	50	72	59	75
Production totale (t)	49,1	87,9	97,5	128,8	93,5	78,3
Rendement moyen par groupement (t)	4,5	3,8	1,9	1,8 l	1,6	1,1

(service des Pêches du Vanuatu)

- 26 Compte tenu des sommes considérables (plusieurs centaines de millions de vatus) injectées par l'aide internationale dans le VFDP et des faibles résultats obtenus au regard des objectifs ambitieux qui lui avaient été fixés, le bilan de près de dix ans de développement de la pêche artisanale au Vanuatu peut être considéré comme négatif. Pourtant, les premiers résultats étaient encourageants. En 1983, la production s'est élevée à 49 t, soit une moyenne de 4,5 t pour chacun des onze groupements en activité pour un chiffre d'affaires équivalant au budget annuel de cinq à six familles rurales : 4 500 à 5 000 dollars. La pêche est alors apparue comme une activité particulièrement rentable et cette image, véhiculée par l'opinion publique, a conduit les responsables politiques de chaque île du Vanuatu à faire pression sur le service des pêches pour qu'il mette en place un projet de développement de la pêche artisanale dans leur circonscription électorale. Ainsi, fin 1984, le cap initialement prévu des vingt-cinq puis des quarante projets était largement dépassé. À la fin du VFDP, plus de deux cents projets avaient vu le jour mais la production n'a jamais dépassé les 129 t par an et très vite les rendements par groupement ont décliné jusqu'à tomber à 1,1 t par an en 1988 (tableau 1)⁰. Au final, peu d'associations ont réussi à dépasser le « cap » des trois ans d'activité et la population des « pêcheurs professionnels » qui devait assurer le succès durable du programme de développement de la pêche artisanale n'a jamais dépassé les quelques dizaines d'individus. Pourtant, les ressources existaient. La prise maximale équilibrée (PME), soit le maximum de production qui peut être tirée d'un stock sans compromettre ses capacités de régénération, a été évaluée à 586 t par an de poissons démersaux profonds pour l'ensemble du pays, ce qui correspond à l'activité de 130 bateaux effectuant chacun une moyenne annuelle de 150 sorties (Cillaurren *et al.*, 2001).
- 27 Le manque chronique de rentabilité des groupements de pêche, qui traduit l'échec du VFDP, s'explique par trois causes principales (figure 1). La première tient à l'absence d'un marché local rémunérateur, la seconde à des problèmes de conservation par le froid de la production, la troisième à un manque de soutien technique aux groupements de pêche

artisanale. En effet, les jeunes pêcheurs professionnels canadiens et européens qui devaient épauler les vingt-cinq groupements de pêche initialement prévus ont été contraints d'encadrer un nombre beaucoup plus important de pêcheurs artisans, d'où une moindre efficacité de leur action et au final des rendements de pêche très faible (tableau 1).

- 28 L'absence de marché local rémunérateur s'explique par la modestie de la demande. Celle-ci est imputable à trois contraintes majeures :
1. l'importance de la pêche vivrière (figure 2),
 2. la mauvaise structuration du réseau de distribution des produits de la pêche artisanale,
 3. la faiblesse de l'économie monétaire dans la plupart des îles du Vanuatu, traduction du peu de diversification de la production insulaire, centrée sur le coprah (produit peu rémunérateur mais pouvant attendre plusieurs semaines qu'un caboteur vienne en prendre livraison), et de son atomisation en une multitude de petites unités peu productives.
- 29 Dans ce contexte, les revenus de l'agriculture de rente étaient trop réduits pour espérer générer une masse monétaire suffisante pour amorcer un circuit économique « digne de ce nom » dans de nombreuses îles du Vanuatu.
- 30 Cette absence de marché local rémunérateur n'était pas une surprise pour les pouvoirs publics, qui ont incité dès 1983 les groupements de pêcheurs à écouler leur production sur le marché urbain, à destination notamment de la clientèle touristique. Mais les espoirs placés dans l'essor du tourisme à Port-Vila ont été déçus et ce marché n'a jamais été plus rémunérateur que le marché local en raison notamment des coûts de transport très élevés (fret aérien) des îles vers la capitale et de la concurrence du poisson en conserve qui imposait des prix de vente réduits. Les groupements de pêcheurs nouvellement créés ont donc eu tendance à restreindre leurs envois vers Port-Vila aux langoustes, espèce de grande valeur commerciale.

Figure 1. – Causes principales de l'échec du VFDP

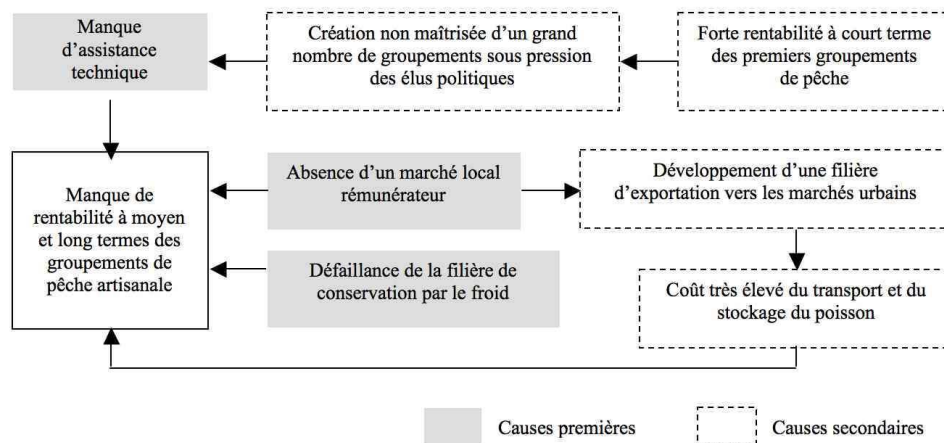
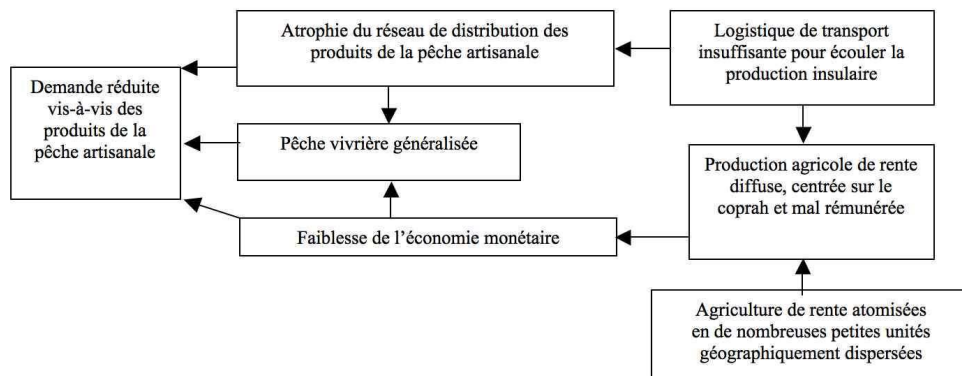


Figure 2. – Les causes de l'absence d'un marché local rémunérateur pour la pêche artisanale



- 31 Au final, aucun des objectifs que s'était fixé le VFDP n'a pu être correctement rempli. En premier lieu, la durée de vie des groupements de pêche s'est avérée trop éphémère pour sécuriser les emplois en zone rurale et réduire l'exode vers Port-Vila ou Luganville. Au contraire, il est permis de penser que les jeunes pêcheurs ayant goûté au plaisir de revenus importants à la suite d'opérations de pêches fructueuses dans les premiers mois de leur activité ont eu de grandes difficultés à retourner à l'agriculture ou à la pêche vivrière, une fois leur embarcation désarmée, et qu'un certain nombre d'entre eux a fait le choix de migrer vers la ville, porteuse à leurs yeux de la société de consommation.
- 32 En second lieu, la pêche artisanale n'a jamais véritablement joué son rôle de substitution aux importations de poisson, ni en ville, ni en zone rurale. Une grande partie des captures a été exportée vers les marchés urbains, où elle a été essentiellement consommée par les expatriés et par les touristes, deux populations qui disposent de revenus élevés et qui d'ordinaire ne consomment pas ou très peu de poisson en conserve. Dans ce contexte, l'offre de poisson frais en milieu rural est toujours restée modeste et en aucun cas n'a pu sérieusement concurrencer le poisson en conserve.
- 33 Dans les premières années du VFDP, les exportations de poissons vers Port-Vila et Luganville ont certainement contribué localement à accroître la masse monétaire en circulation. Mais le recentrage des ventes sur le marché local a considérablement réduit ces rentrées d'argent, à telle enseigne que l'on peut considérer qu'à partir de 1985, la pêche artisanale a contribué de manière significative au déficit commercial des îles où existaient des groupements de pêcheurs, puisqu'elle importait régulièrement du carburant, des agrès de pêche, voire de la glace et des appâts (David et Cillaurren, 1992).
- 34 Le bilan du VFDP n'est guère plus probant dans le domaine nutritionnel. Une partie de la production a été exportée vers les centres urbains où elle n'a que fort peu profité aux personnes qui en avaient le plus besoin : la population ni-vanuatu disposant de revenus modestes : moins de l'équivalent de 450 \$ par mois. En zone rurale, les défaillances du réseau routier se sont soldées par des circuits de distribution du poisson se limitant à la zone littorale (Cillaurren *et al.*, 2001) quand les besoins portaient surtout sur les populations de l'intérieur des terres.

Conclusion

- 35 Trente ans après avoir accédé à l'indépendance, le Vanuatu n'est toujours pas à l'échelle du Pacifique le géant halieutique que certains de ses dirigeants avaient espéré qu'il devienne. Qu'elle porte sur les espèces démersales profondes ou sur les espèces pélagiques, la révolution bleue n'a pas été couronnée de succès et, aujourd'hui, ces ressources demeurent sous-exploitées ou sont mises en exploitation par des flottilles étrangères à des conditions économiques peu favorables pour le gouvernement du Vanuatu et sa population. La pêche reste une activité mineure et ne concourt que très faiblement à la formation des richesses du pays.
- 36 On peut évoquer l'insularité et le fossé existant entre les finances requises pour armer une flotte thonière et les ressources financières du Vanuatu pour expliquer en partie l'échec de ces espoirs. Il n'en demeure pas moins que des erreurs ont été commises dans la conception et la mise en œuvre du programme de développement halieutique (Cillaurren et David, 1995). Pourtant, quand en 1990 s'achève l'ère Lini, le Vanuatu était de tous les petits pays et territoires du Pacifique Sud celui qui disposait des connaissances scientifiques les plus développées sur l'état de ses ressources halieutiques et ses pêcheries. Ce décalage entre, d'une part, la quantité et la qualité d'informations disponibles et, d'autre part, le peu de résultats obtenus dans le développement des pêches interpelle l'observateur comme il interpelle l'actuel IRD (ex-ORSTOM) qui a conçu et réalisé les programmes de recherche ayant permis de recueillir cette connaissance scientifique. En apparence, cette dernière n'a guère été mobilisée. Pourtant, j'en suis témoin, il y a toujours eu un excellent climat de collaboration au sein du service des pêches de Port-Vila entre l'équipe recherche et l'équipe en charge du VFDP. Mais cette collaboration a toujours été unidirectionnelle en termes de flux d'information. Le scientifique exposait les résultats de ses études au « développeur », celui-ci étant libre de les utiliser ou non, mais jamais le scientifique n'est intervenu directement dans la conception et le pilotage du programme de développement halieutique. De surcroît, les données scientifiques mobilisées ont toujours porté sur la biologie des populations halieutiques ou leur dynamique d'exploitation. Le programme de géographie et de socioéconomie des pêches sur lequel je travaillais ayant commencé fin 1983, ses résultats n'ont pas paru à temps pour être intégrés dans le développement de la pêche artisanale. Pourtant, la connaissance du système social et socioéconomique dans lequel se fait le développement halieutique et l'étude de ce dernier me semblent aussi importants pour développer avec succès la pêche d'un pays que la connaissance fine de ses ressources exploitables, au Vanuatu comme ailleurs en Océanie⁹.
- 37 Trente ans après le lancement de cette révolution bleue, suscitée par la création d'une zone économique exclusive de 680 000 km², la possibilité d'étendre les ZEE jusqu'à 350 milles des côtes va-t-elle conduire le Vanuatu à réaffirmer ses ambitions halieutiques ? L'élaboration d'un plan de gestion des ressources thonières (Anonyme, 2009) et le vote par le parlement du cadre légal pour le mettre en œuvre le laissent supposer. Cette nouvelle politique a-t-elle plus de probabilités de réussir que la révolution bleue de Walter Lini ? Sans être devin, il est possible d'identifier quelques-uns des atouts dont dispose le Vanuatu en ce domaine mais aussi les contraintes auxquelles cet État trentenaire devra faire face. Le premier de ces atouts est incontestablement le « poids » de l'expérience. Aujourd'hui, contrairement à 1980, le Vanuatu dispose d'une politique

cohérente dans le domaine halieutique (Anonyme, 2009 ; United Nations, 2010) et de ressources humaines compétentes pour l'appliquer. Ainsi, l'actuel directeur du service des pêches a passé plusieurs années à Honiara à l'Agence des Pêches du Forum du Pacifique Sud en charge de la gestion de la pêche thonière. Rédacteur du *Vanuatu fisheries resources Profile* (Amos, 2004), il a toutes les qualités pour tirer les leçons du passé et mener « la barque de la pêche ni-vanuatu » dans des eaux qui promettent d'être houleuses. En effet, malgré l'immensité de l'océan Pacifique, la plupart des stocks de thons ont atteint leur niveau maximum d'exploitation, le thon obèse montrant quant à lui des signes inquiétants de surexploitation (Gillet, 2010 ; Gillet et Cartwright, 2010). Dans un contexte de rareté grandissante de la ressource, la concurrence entre les producteurs risque de s'exacerber, d'autant que la surexploitation grandissante des stocks thoniers de l'océan Indien conduit les senneurs européens à se tourner vers le Pacifique, désormais soumis à une pression chinoise croissante (David, 2008). Déjà, l'unité dont les États membres du Forum du Pacifique avait fait preuve pour négocier avec les senneurs américains en 1987 s'est fissurée. Dans le cadre de l'accord de Nauru, les huit États océaniques possédant les ressources les plus abondantes (le quart des prises mondiales de thon pour une valeur estimée de 2 milliards de dollars par an) se sont fédérés en « un cartel du thon »³⁸, laissant les autres États gérer de manière individuelle l'exploitation de leur ZEE. Au Vanuatu, le plan de gestion thonière publié en 2009 prévoit que le montant des licences de pêche accordées aux armements étrangers sera de 4 à 5 % de la valeur des prises, ce qui correspond au barème pratiqué par l'agence des Pêches du Forum. Toutefois, la création récente à Port-Vila de l'armement *Vanuatu Tuna Fishing Company* et l'ouverture prochaine de la base thonière de Mélé laissent à penser que les autorités du Vanuatu espèrent exploiter leur ZEE de manière plus active que sous la forme de licences de pêche. Cette perspective est intéressante mais elle implique que la superficie exploitable autour du Vanuatu s'accroisse de manière significative, condition qui renvoie au problème de Matthew et Hunter car, comme l'indique la carte 1, c'est au sud de ces îles que se trouvent actuellement les principales eaux internationales concernées par l'extension à 350 miles de la ZEE du Vanuatu. Deux minuscules îlots d'une superficie totale de 1,3 km², legs d'une décision de l'administration britannique de 1965, continuent ainsi d'attiser les tensions entre Paris et Port-Vila. Le condominium des Nouvelles-Hébrides a bien disparu le 30 juillet 1980 mais à l'évidence, trente ans après l'indépendance, son cadavre bouge encore.

- 38 AMOS Moses, 2004. *Vanuatu Fisheries resources profile*, Apia, UNDP/SPREP.
- 39 ANONYME, 2009. *Revised Tuna Management Plan. A national policy for the management of Vanuatu tuna fisheries*, Republic of Vanuatu/SPC/FFA, Vanuatu Department of Fisheries.
- 40 ANONYME, 2011a (05/05). *France warns against illegal fishing near Matthew and Hunter*, Vanuatu Daily Post.
- 41 —, 2011b (26/04). *Tuna Fishing expecting to export 40 to 60 tons per month*, Vanuatu Daily Post.
- 42 AQORAU Transform and Anthony BERGIN, 1997. *Ocean governance in the Western Pacific purse seine fishery, the Palau Arrangement*, *Marine Policy* 21 (2), pp. 173-186.
- 43 BONNEMAISON Joël, 1986. *L'arbre et la pirogue, Les fondements d'une identité : territoire, histoire et société dans l'archipel de Vanuatu (Mélanésie)*, Paris, ORSTOM, coll. Travaux et Documents 201, vol. 1.

- 44 —, 1987. *Tanna et les hommes lieu, Les fondements d'une identité : territoire, histoire et société dans l'archipel de Vanuatu (Mélanésie)*, Paris, ORSTOM, coll. Travaux et Documents 201, vol. 2.
- 45 BOUR William et Pierre GALENON, 1979. *Le développement de la pêche thonière dans le Pacifique ouest*, Nouméa, Commission du Pacifique Sud, Document occasionnel 12.
- 46 BROUARD François et René GRANDPERRIN, 1984. *Les poissons profonds de la pente récifale externe à Vanuatu, Port-Vila*, ORSTOM, Notes et documents d'océanographie 11, 131 p.
- 47 CILLAURREN Espérance, 1987. *La pêche à la traîne autour des dispositifs de concentration de poissons mouillés à Vanuatu : un exemple dans le Pacifique Sud-ouest*, Brest, Université de Bretagne Occidentale, thèse d'océanologie.
- 48 —, 1990a. *Fish Aggregating Devices: are they really of any help to fishing? Example: South-west Efate (Vanuatu)*, Nouméa, Commission du Pacifique Sud, 22e conférence régionale technique des pêches, atelier de travail sur les DCP, papier de travail 28.
- 49 —, 1990b. *Initial analysis: Economic viability of ships fishing around FAD's off the South-west coast of Efate*, Nouméa, Commission du Pacifique Sud, 22e conférence régionale technique des pêches, atelier de travail sur les DCP, papier de travail 13.
- 50 —, 1991. *La pêche thonière dans le Pacifique : évolutions et perspectives*, *La Revue maritime* 421, pp. 38-62.
- 51 CILLAURREN Espérance et Gilbert DAVID, 1995. *Dynamique de l'exploitation d'une ressource halieutique vierge en économie insulaire peu monétarisée*, in J.-L. Durand, F. Laloe et H. Rey (éds), *Questions sur la dynamique de l'exploitation halieutique*, Paris, ORSTOM, coll. Colloques et séminaires, pp. 433-487.
- 52 CILLAURREN Espérance, Gilbert DAVID et René GRANDPERRIN, 2001. *Atlas des pêcheries côtières de Vanuatu, un bilan décennal pour le développement*, Paris, IRD/Agence intergouvernementale de la Francophonie/Secrétariat permanent pour le Pacifique.
- 53 CROSSLAND James, 1984a. *The Vanuatu Village Fisheries Development Programme*, Port-Vila, Fisheries Department.
- 54 —, 1984b. *Port Vila Fisheries Ltd: The Establishment and Operation of a Government Owned Fish Marketing Company*, Port-Vila, Fisheries Department.
- 55 DAVID Gilbert, 1988. *Le marché des produits de la pêche au Vanuatu*, Port-Vila, ORSTOM, Notes et Documents d'Océanographie 18.
- 56 —, 1991. *Pêche villageoise et alimentation au Vanuatu, exploration d'un système*, Brest, Université de Bretagne occidentale, thèse de doctorat de Géographie de la Mer.
- 57 —, 1994. *Terre, population et développement au Vanuatu*, in *La Terre*, actes du sixième colloque corail (Nouméa, 27-29 octobre 1993), Nouméa, Université française du Pacifique.
- 58 —, 1997. *L'indépendance d'un micro-État : le pari du Vanuatu*, *Revue Tiers-Monde* XXX-VIII (149), pp. 121-138
- 59 —, 2008. *Le Pacifique Sud et ses zones, des ressources à la géopolitique du thon*, in O. Dehoorne et P. Saffache (éds), *Mondes insulaires tropicaux : Géopolitique, économie et développement durable*, Paris, Ellipses, dossier 2, pp. 33-59.
- 60 DAVID Gilbert and Espérance CILLAURREN, 1992. *National fisheries development policy for coastal waters, small scale village fishing and food self reliance in Vanuatu*, *Man and Culture in Oceania* 8, pp. 35-58.

- 61 DOUMENGE François, 1966. *L'homme dans le Pacifique Sud*, Paris, Société des Océanistes, Publications de la Société des Océanistes 19.
- 62 GILLET Robert, 2010. *Marine Fishery Resources of the Pacific Island*, Rome, FAO Fisheries and Aquaculture Technical Paper 537.
- 63 GILLET Robert and Ian CARTWRIGHT, 2010. *The Future of Pacific Island Fisheries*, Noumea/Honiara, Secretariat of the Pacific Community/Forum Fisheries Agency.
- 64 GILLET Robert, Mike MCCOY, Len RODWELL, and Josie TAMATE, 2001. *Tuna: A Key Economic Resource in the Pacific Islands*, Manila/Honiara, Asian Development Bank/Forum Fisheries Agency, Pacific Studies Series.
- 65 GRANDPERRIN René, Robert GILLET, Xavier de RIVIERS, Michel THERIAULT, 1982. *Appâts vivants à Vanuatu*, Port-Vila, ORSTOM, Notes et Documents d'Océanographie 2.
- 66 HUFFER Élise, 1993. *Grands hommes et petites îles : la politique extérieure de Fiji, Tonga et Vanuatu*, Paris, ORSTOM, coll. Études et thèses.
- 67 JAUNKY Vishal, 2011. Fish Exports and Economic Growth: The Case of SIDs, *Costal Management* 39 (4), pp. 377-395.
- 68 JENNINGS Simon and Michel KAYSER, 1998. The effects of fishing on marine ecosystems, *Advances in Marine Biology* 34, pp. 201-352.
- 69 JOUANNIC Christian, Francis TAYLOR et Alan BLOOM, 1982. Sur la surrection et la déformation d'un arc jeune : l'arc des Nouvelles Hébrides, in *Contribution à l'étude géodynamique du sud-ouest Pacifique*, Paris, ORSTOM, Travaux et documents 127, pp. 223-246.
- 70 KALTONGA Letty, 2011 (11/05). *Govt official says France may be wrong about boat location*, Vanuatu Daily Post.
- 71 KEARNEY Robert, 1979. *Some problems of developing and managing fisheries in small island states*, Nouméa, South Pacific Commission, Occasional Paper 16.
- 72 —, 1989. The tuna resource base in the Pacific, in H. Campbell, K. Menz and E. Waugh (eds), *Economics of fishery management in the Pacific islands region*, Canberra, Australian Centre for International Agricultural Research, *Aciaar Proceedings* 26, pp. 37-40.
- 73 LAURENT Dominique, Geneviève BOURDY, Philippe AMADE, Pierre CABALION et Dominique BOURRET, 1993. *La gratte ou ciguatera, ses remèdes traditionnels dans le Pacifique Sud*, Paris, ORSTOM, Didactiques.
- 74 LEBLIC Isabelle, 1993. *Les Kanak face au développement, la voie étroite*, Grenoble-Nouméa, Presses Universitaires de Grenoble.
- 75 —, 2008. *Vivre de la mer, vivre avec la terre... en pays kanak : savoirs et techniques des pêcheurs kanak du sud de la Nouvelle-Calédonie*, Paris, Société des Océanistes, Travaux et documents océanistes 1.
- 76 MARSHALL David, 1986. *Report on the Agricultural Census 1983/1984. Part 1: the results*, Port-Vila, Republic of Vanuatu, National Planning and Statistics Office.
- 77 MYERS Ransom and Boris Worm, 2003. Rapid worldwide depletion of predatory fish communities, *Nature* 423, pp. 280-283.
- 78 NAVITI William, 2003. *National tuna report*, Honiara, Forum Fisheries Agency, sixteenth standing committee on tuna and billfish, working paper.
- 79 NATIONAL PLANNING OFFICE (NPO), 1982. *First National Development Plan*, Port-Vila, Republic of Vanuatu, NPO.

- 80 NATIONAL PLANNING AND STATISTICS OFFICE (NPSO), 1984. *The mid-term review of Vanuatu first National Development Plan*, Port-Vila, Republic of Vanuatu, NPSO.
- 81 —, 1991. *Second National Development Plan*, Port-Vila, Republic of Vanuatu, NPSO, vol. 1.
- 82 PETIT Michel et Christian HENIN, 1982. *Radiométrie aérienne et prospection thonière : rapport final*, Port-Vila, ORSTOM, Notes et Documents d'Océanographie 3.
- 83 QUANTIN Pierre, 1982. *Vanuatu, carte des potentialités agronomiques et des aptitudes culturelles*, Paris, ORSTOM.
- 84 RIEPPEN Mike and Doresty Kenneth, 1989. Development of ocean fisheries in Vanuatu, in H.F Campbell, K. Menz and E. Waugh (eds), *Economics of fishery management in the Pacific islands region*, Canberra, aciar Proceedings 26, pp.130-134.
- 85 SAMPLES Karl, 1987. Organization and operational dynamics of Fishery Joint Ventures in the southwest Pacific: comparisons between developed and developing host countries, Conférence internationale sur les pêches,germa (Rimouski 10-15 août 1986), pp. 95-109.
- 86 SMITH Robert, 1986. *Exclusive Economic Zone Claims, an analysis and primary documents*, Dordrecht (Netherlands), Martinus Nijhoff Publishers.
- 87 TABANI Marc, 2002. *Les pouvoirs de la coutume à Vanuatu : traditionalisme et édification nationale*, Paris, L'Harmattan.
- 88 TSAMENY Martin and Sam BLAY, 1989. Extended zones of jurisdiction over marine resources: state practice in the South Pacific, in H. Campbell, K. Menz and E. Waugh (eds), *Economics of fishery management in the Pacific islands region*, Canberra, Australian Centre for International Agricultural Research, aciar Proceedings 26, pp. 42-50.
- 89 UNITED NATIONS, 2010. Vanuatu Maritime Zone Act n° 6. Legal information relevant to the United Nations Convention on the Law of the Sea, *Law of the Sea Bulletin*, October 1.
- 90 WEIGHTMAN Barry, 1989. *Agriculture in Vanuatu, an historical review*, Portsmouth, British friends of Vanuatu publishers.

NOTES

0. Il est quand même paradoxal que l'année du 30^e anniversaire de l'indépendance, le condominium apparaisse comme une solution innovante pour régler un différend territorial avec la vieille puissance coloniale que le Royaume-Uni, autre partenaire du condominium des Nouvelles-Hébrides, avait contribué à créer en 1965.

0. Toutefois, ce projet suscite toujours beaucoup d'opposition de la part de la population riveraine qui s'inquiète de ses répercussions sur l'environnement de la baie de Mélé. Profitant de ces incertitudes, une compagnie locale de pêche thonière a été créée en 2010. Elle espère exporter de 40 à 60 t chaque mois. Les premières exportations, une quinzaine de tonnes, ont eu lieu à la mi-avril 2011 (Anonyme, 2011b).

0. En 1983, le coût de fabrication et de mise en place d'un DCP s'élevait à 3 000 \$, somme qui a totalement été prise en charge par les pouvoirs publics pour la quinzaine de radeaux posés de 1982 à 1984.

- 0. En 1984, 100 vatus valaient environ 1 \$ ou 11,5 francs.
 - 0. Cet équipement se composait d'une embarcation (catamaran de 8,6 m de long ou barque d'une longueur de 5 m), de trois à quatre moulinets à main en bois pouvant opérer en surface pour la pêche à la traîne de pélagiques ou à des profondeurs de 100 à 500 m pour la capture d'espèces démersales profondes, de deux moteurs hors-bord, l'un de 25 cv et l'autre de 5 cv, destiné à servir d'appoint au premier en cas de panne. Quatorze projets ont également été dotés d'un équipement frigorifique.
 - 0. La rémunération des pêcheurs ne s'effectuait pas à la part mais sous la forme d'un salaire mensuel ou annuel. À la fin de chaque année d'exercice, les reliquats de trésorerie étaient distribués aux actionnaires du groupement.
 - 0. À cette flottille dont la pêche était normalement l'activité principale, il convient d'ajouter de 120 à 200 embarcations à moteur équipées de moulinets qui, employées au transport des personnes et des produits agricoles, ne pratiquaient la pêche que de manière occasionnelle. La production des deux flottilles confondues peut être estimée à une moyenne annuelle de 90 à 150 t de poissons de fond, soit une offre de 0,7 à 1,2 kg par an et par habitant pour une population évaluée à 127 800 personnes en 1984.
 - 0. Pour l'exemple de la Nouvelle-Calédonie voisine, voir entre autres Leblic (1993, 2008).
 - 0. Ce « cartel du thon » se compose des États Fédérés de Micronésie, de Kiribati, des îles Marshall, de Nauru, de Palau, de la Papouasie Nouvelle-Guinée, des îles Salomon et de Tuvalu.
-

RÉSUMÉS

Les premières années du gouvernement de Walter Lini ont été marquées par une forte volonté de développer l'exploitation des ressources halieutiques du pays pour renforcer la sécurité alimentaire du pays, réduire sa dépendance économique vis-à-vis de l'extérieur et diversifier l'économie monétaire dans les îles en mettant en exploitation un nouvel espace économique, à l'aide d'une technologie nouvelle, offrant des rendements sans commune mesure avec les pratiques halieutiques traditionnelles. Cette révolution bleue s'est finalement traduite par un échec (cessation d'activités de la SPFC à Santo, non-structuration d'une flotte thonière nationale). Quant au programme de développement de la pêche artisanale, il a été victime de son succès initial (trop de groupements de pêche non rentables en raison d'un manque d'assistance technique solide).

A very ambitious fisheries development policy, targeting, both pelagic and demersal resources, was conducted during the early years of the Walter Lini government. Its aims were to strengthen the country's food security and economic self reliance and to diversify the cash economy in the islands. Due to the size of the new economic space and the yields of the new fishing gears, this policy may be related to a blue revolution. This last one has finally resulted in failure. After the closure of the spfc in Santo, Vanuatu authorities have been unable to structure a national tuna fleet or attract foreign investors. The program of artisanal fisheries' development was also a failure after an initial time of success. Without strong technical support, too many fishing groups never reached profitability.

INDEX

Mots-clés : développement autocentré, îlots Matthew et Hunter, pêche artisanale, pêche thonière, Vanuatu, viabilité insulaire, zee

Keywords : artisanal fishing, eez, island sustainability, Matthew and Hunter islets, self reliance development, tuna fishing, Vanuatu